

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Arrondissement de Reims

Canton de BOURGOGNE

Commune de LOIVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Madame TOUSSAINT Vinciane

Présents : ROUSSEAU Claudine (Maire) – BUFFET Danièle (Adjoint) – HARBULOT Alain (Adjoint) – TOUSSAINT Vinciane (Adjoint) – DUBOIS Laurent (Adjoint) – BOYER Karine – CHOBRIAT Jérémy – RANDONNEIX Régis – RICHARD Jacques – KUENTZ Maria – VIE François-Michel – VIET Stéphane – VERCAEMPT Valérie.

Absente excusée : Muriel MORA

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer la séance, Madame le Maire, demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote du Compte de gestion 2018,
- Signature d'une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- Démolition du bâtiment des services techniques, résultat de la consultation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2018.

Section d'investissement

- Dépenses = 202 013.41 €
- Recettes = 89 010.74 €

Section de fonctionnement

- Dépenses = 680 432.00 €
- Recettes = 830 714.02 €

Résultat 2018 - Section d'investissement = - 113 002.67 €

Résultat 2018 - Section de fonctionnement = 150 282.02 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité (le Maire ne participant pas au vote). Le Maire remercie l'Assemblée.

COMPTE DE GESTION 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les résultats du compte de gestion 2018 en adéquation avec ceux du compte administratif 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2017 =	588 092.93 €
Résultat de l'exercice 2018 =	150 282.02 €
Résultat de clôture =	+ 738 374.95 €

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice 2017 =	125 916.34 €
Résultat de l'exercice 2018 =	- 113 002.67 €
Résultat de clôture =	+ 12 913.67 € (001 – IR)

Restes à réaliser :

Dépenses =	- 111 062 €
Recettes =	+ 83 671 €
Besoin de financement =	14 477.33 €

Ligne 001 – Investissement recettes = 12 913.67 € – solde d'exécution de la section d'investissement

Ligne 002 – Fonctionnement recettes = 723 897.62 € résultat d'exploitation reporté

Ligne 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé = 14 477.33 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019. Il se présente ainsi :

Opérations :

- Salle communale : Réfection des plafonds,
- Ateliers : Construction d'un nouveau bâtiment, Achat d'une balayeuse
- Mairie : Achat d'un ordinateur portable, Remplacement de la chaudière, aménagement d'une salle de réunion au 1^{er} étage,
- Gendarmerie : rénovation des locaux, élagage des arbres,
- Cimetière : reprise de concessions et construction d'un ossuaire,
- Illuminations : remplacement des guirlandes,
- Commerce de proximité : Achat du local et aménagement,
- Vestiaire foot : Installation d'un chauffe-eau,
- Signalisation urbaine
- Les Fontaines : frais d'études.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 17.99 %
- Taxe Foncière (bâti) : 25.53 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 14.22 %

FIXATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal doit fixer les durées d'amortissement pour toute immobilisations.

Le Maire propose

- D'amortir l'étude « complexe sportif » - numéro d'inventaire 2013-2031-104-2 d'un montant de 9 657.70 € sur une période de 5 ans à compter de l'année 2019,
- d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.

Ainsi l'amortissement se fera de la façon suivante :

Année	Valeur	Durée de l'amortissement	Annuité	Valeur fin
2019	9 657.70	5 ans	1932	7 725.70
2020	7 725.70	4 ans	1932	5 793.70
2021	5 793.70	3 ans	1932	3 861.70
2022	3 861.70	2 ans	1932	1 929.70
2023	1929.70	1 an	1929.70	0

La dépense sera imputée en fonctionnement dépenses au compte 6811 – 042 et la recette en investissement recettes au compte 28031-040. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Par convention à reconduction tacite, la Commune de LOIVRE a confié au Centre de Gestion de la Marne, la réalisation d'une mission d'inspection en santé et sécurité au travail par la mise à disposition d'un agent chargé de l'inspection.

Or, les évolutions de la réglementation modifient les conditions d'accès aux fonctions et à l'exercice de ces missions et par conséquent ne permettent plus au Centre de Gestion d'assurer en interne ce service.

Néanmoins, afin de poursuivre cette prestation, les centres de gestion de la Marne et des Ardennes ont engagé un partenariat permettant de poursuivre cette fonction d'inspection.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé à la Commune de LOIVRE de signer un avenant afin d'adapter les textes à ce partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à signer cette convention.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Le Maire propose à l'assemblée :

- de créer un poste « d'agent d'entretien espaces verts, saisonnier » sur la base de l'indice brut 353, indice majoré 329, à raison de 20 heures par semaine, du 15 avril au 18 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – INFORMATIONS

L'ouverture du RAM est prévue le 2 mai prochain. L'animatrice, actuellement employée à mi-temps au RAM de SAINT-BRICE COURCELLES sera, à compter du 1^{er} mai 2019, employée à temps complet par le CCAS de SAINT-BRICE COURCELLES et mise à disposition par convention pour l'équivalent d'un mi-temps à la Commune de VILLERS-FRANQUEUX. Elle sera présente sur le territoire le mardi et le vendredi la journée et le mercredi matin, une semaine sur deux. En fonction de la demande et des besoins, elle se rendra dans les communes par roulement.

Les mois de mai, juin et juillet seront mis à profit pour la découverte du territoire, la rencontre des assistantes maternelles, associations, partenaires pour une rentrée opérationnelle. Une « porte ouverte » sera organisée durant la deuxième quinzaine de juin.

Il reste à travailler sur un projet de convention de répartition des charges et surtout finaliser le plan de communication (publications presse, site internet des communes, affiches...).

Le coût de l'année 2019 pour la Commune s'élèvera à 1820 €, coût établi selon le nombre d'habitants, d'assistantes maternelles et au prorata temporis puisque démarrage en cours d'année.

SIEM - PROGRAMMATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer le programme d'enfouissement de réseaux avec le S.I.E.M. pour les rues suivantes :

- rue Potier,
- place de la République,
- Le bas de la rue de Courcy

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours depuis 2013. Des plaquettes invitant les descendants ou successeurs à s'adresser en mairie ont été posées sur les sépultures concernées.

Toute personne susceptible de fournir une indication sur ces concessions abandonnées est priée de s'adresser en Mairie.

A défaut la commune procèdera à la reprise des concessions suivantes :

- COINTAIN
- GILLOT – MANTEAU – DECUSTERA
- PREVOTEAU
- LEGLATIN
- BOURDON – CORPOLET – PLUCHE
- PATRICE
- MUZIN (109)
- GUILMART
- ROUYER
- MUZIN (153)
- POCHART BRISERER (235)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES DE CHALONS EN CHAMPAGNE

L'ouverture des déclarations de revenus en ligne aura lieu le 10 avril 2019.

Afin d'apporter un service à la population, une permanence aura lieu en mairie afin d'aider les contribuables à effectuer leur déclaration soit par une mise à disposition d'un ordinateur connecté à internet, soit par une aide à la saisie.

La Commune de LOIVRE assurera également l'information de premier niveau sur la recherche documentaire des habitants ainsi que l'accompagnement des utilisateurs à la navigation sur les sites www.impots.gouv.fr, TIPI, www.amendes.gouv.fr et timbres.impots.gouv.fr.

Ces démarches pourront être faites sur rendez-vous, le lundi et jeudi, de 14 h à 16 h.

Aussi, le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer une convention avec la Direction des Finances.

L'agent en charge de cette mission, signera une charte de confidentialité.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer cette convention.

PARCELLES A INSERER DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Madame le Maire propose d'insérer dans le domaine public les parcelles suivantes sises rue Georges Sand et rue des Remparts (actuellement dans le domaine privé de la Commune).

- AB 490 = 36 m²
- AB 492 = 19 m²
- AB 493 = 6 m²
- AB 494 = 30 m²

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

DEMOLITION DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – Résultat de la consultation

13 entreprises ont retiré le dossier, mais 2 entreprises seulement ont répondu à l'appel d'offres.

Pour une démolition-désamiantage estimée à 67 000 € H.T., l'Entreprise ARCHES DEMOLITION a été retenue pour une proposition à 36 915 €.

Les travaux doivent démarrer le 20 mai prochain.

La consultation pour la construction sera lancée en juillet pour le début de la construction en septembre à raison de 5 mois de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée que REIMS HABITAT a présenté son nouveau projet, approuvé par la Commission.

Elle énumère les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie :

- AB 10 (457 m²) - AB 657 (375 m²) « Le Village » et ZD 229 (4621 m²) « Le Bois de Bâcle,
- AD 62 (892 m²) – 3 rue de Verdun,
- AB 720 (63 m²) – 33 rue de Courcy,
- AB 719 (1429 m²) – 33 rue de Courcy,
- AB 611 (190 m²) – AB 612 (136 m²) – AB 615 (258 m²) – rue du Rôti,
- AD 300 (12 ca) – 2 rue Gabriel Pérard,
- ZD 241 (671 m²) – 8 rue du 8 mai 1945,
- AB 564 (675 m²) – 23 bis rue Henry Martin,
- ZD 238 (686 m²) et ZD 242 (220 m²) 8 rue du 8 mai 1945,
- AD 117 (672m²) – 10 rue Jean Monnet),
- AB 504 (460 m²) – 9 bis rue du 8 mai 1945,
- AD 31 (662 m²) – 7 rue Jean Monnet.

Madame ROUSSEAU remercie les personnes qui ont aidé au service du repas des Aînés.

Elle informe l'assemblée que les effectifs scolaires sont stables. A ce jour, après calcul, il y a 1 enfant de plus en maternelle et 2 de plus en élémentaire. Ils sont actuellement au nombre de 128 enfants scolarisés en élémentaire. Une ouverture de classe ne peut être envisagée que lorsque les effectifs atteignent 140 élèves.

Des travaux du coin « plonge » de la cantine scolaire vont être effectués durant les vacances d'avril. Le restant sera fait en juillet avec notamment le changement des fours trop justes désormais puisque le service est de 120 enfants.

Madame KUENTZ propose à l'assemblée les différentes présentations retenues pour le plan de LOIVRE qui sera apposé aux entrées de village. Le premier projet fait l'unanimité hormis la photo de la mairie. Le coût est estimé à 234 € TTC pour les 2 panneaux. De plus, le Journal de LOIVRE paraîtra fin juin. Elle a adressé un mail à chaque association pour récolter leur article avant le 26 avril. A ce jour, elle n'a obtenu que 2 réponses.

Monsieur CHOBRIAT a participé à la Commission « Développement durable » du Grand Reims – Paysage du Grand Reims. Il y aura une présentation le 8 avril à l'Office du Tourisme de REIMS. Il propose de faire une présentation lors du prochain Conseil Municipal.

Madame BOYER demande si on ne peut pas changer le frigo de la salle des fêtes. Cette proposition est retenue et cet investissement pourrait être envisagé en cours d'exercice eu égard au coût de ce matériel.

Madame BUFFET demande si le Maire a eu des nouvelles de la personne désireuse d'acheter la ruelle de la Pierre Hoé.

Madame BUFFET demande à l'Assemblée, à nouveau, que son indemnité soit calculée sur le même taux que les autres élus. Elle estime qu'il est justifié qu'elle soit diminuée. Après discussion, l'assemblée émet un avis défavorable.

Monsieur VIE annonce que les statues ont enfin été installées à l'église.

Monsieur HARBULOT informe qu'il participe aux travaux de réflexion du groupe de travail sur la mobilité avec le Grand Reims.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.